



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

éducation nationale : fonctionnement

Question écrite n° 37898

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'appel d'offres lancé par son ministère pour la mise en place d'une « veille de l'opinion » ciblant les médias, les sites Internet politiques et syndicaux, ou encore les *blogs*. Cet appel d'offres a pour objectif de « repérer les leaders d'opinion » et « d'anticiper et évaluer les risques de contagion et de crise ». Le détail de l'appel d'offres montre indéniablement une volonté de surveiller l'opinion, et particulièrement la contestation de la politique mise en place, avec notamment comme objectif « d'anticiper et évaluer les risques de contagion et de crise ». Il lui demande donc s'il compte réellement prendre en compte les observations qui en découleront, sachant que, jusqu'alors, l'opinion des Français n'a pas été prise en considération, s'agissant par exemple du mécontentement né des suppressions successives de postes dans l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale tient à réaffirmer que cet appel d'offres, qui a été lancé en toute transparence, n'exprime en aucun cas une « volonté de surveiller l'opinion » ou « la contestation de la politique mise en place ». Il s'agit d'un simple dispositif de veille et d'analyse de tous médias, qui concerne aussi bien la presse écrite et en ligne que les nouveaux médias sur Internet. Ce dispositif, qui existe depuis 2006, a pour objectif de comprendre les opinions publiques qui s'expriment dans la presse traditionnelle comme sur les nouveaux médias tels que sites d'information, forums, blogs etc., qui constituent désormais des sources d'informations utiles au même titre que le sont des articles de la presse écrite. Il témoigne de l'attention du ministère à l'expression publique, à toutes les expressions publiques. L'objectif de cette veille qui revêt le plus souvent la forme de notes de synthèse livrées une fois par semaine est d'analyser les débats en cours et de connaître l'évolution de l'opinion publique sur les questions d'actualité intéressant notre administration. Il s'agit de comprendre les arguments en présence, en aucun cas de procéder à des modes d'identification individuelle ou personnelle, ni de contrôler les débats. C'est une démarche tout à fait banale, que l'on trouve dans les grandes organisations, les entreprises, et d'autres ministères. L'opinion cherche désormais à se faire entendre sur le Web, et le ministère cherche effectivement à l'écouter et à la comprendre.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37898

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10834

Réponse publiée le : 3 mars 2009, page 2083